

Le CPF ou la misère des catalogues de formation

Selon la DARES¹ 1 387 500 personnes ont utilisé leur CPF en 2024. La liste des dix premiers domaines de formation est illustrative de l'ambigüité d'un tel dispositif où c'est l'offre de formation selon des critères de rentabilité qui s'impose comme moteur de son usage.

Les dix principaux domaines de formation du CPF (84,5 %)	%	Effectifs (estimation)
Transports, manutention, magasinage :	44,6	619 400
Dont permis B (voiture)	22,3	309 400
Dont permis A1 et A2 (moto)	9,5	132 000
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles :	12,9	179 000
Dont formations à la création d'entreprise	6,0	83 250
Dont bilans de compétences	5,7	79 000
Dont VAE (validation des acquis de l'expérience)	1,2	16 650
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales*	9,9	137 300
Secrétariat, bureautique*dont :	5,7	79 000
formations en bureautique	4,4	61 050
Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	2,8	38 800
Enseignement, formation*dont :	2,1	29 100
certificat Voltaire	0,9	12 490
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission*	1,9	26 300
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance dont :	1,7	23 600
agent de sécurité et de prévention	0,3	4 160
SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes)	0,9	12 490
Commerce, vente	1,4	19 500
Spécialités plurivalentes de la communication dont :	1,4	19 500
titre professionnel « concepteur designer UI »	0,2	2 775
Autres	15,5	215 100
Sous-total	84,5	1 172 400
TOTAL	100	1 387 500

La répartition des effectifs par domaine permet de prendre la mesure du décalage entre les enjeux sociaux, économiques et écologiques qui interpellent le système de formation et l'utilitarisme de courte vue qui domine dans l'usage du CPF. Plus de 50 % des formations mises en œuvre dans le CPF ne relèvent pas de compétences directement liées à l'exercice d'une activité professionnelle. Les formations liées au numérique ne pèsent que 1,9 % (26 300 bénéficiaires !). Les circonvolutions réglementaires relatives au CPF (la participation forfaitaire obligatoire de 100 € - PFO) ont également eu des effets paradoxaux : l'étude de la Dares souligne notamment que : « *Le recul est particulièrement important pour les domaines informatiques (-48 % en 2024) et secrétariat-bureautique (-40 %), dont le nombre d'entrées continue de décliner.* ».

Dans la même veine, la **Caisse des Dépôts** a publié une analyse² de l'usage du CPF en 2024. Selon cette note, fin 2024, 13 700 organismes de formation proposaient **184 500 formations** couvrant 3 480 certifications différentes. La note confirme le phénomène de concentration : sur les 85 domaines de formation recensés, 10 concentrent plus de 80 % des formations disponibles sur la plateforme. Parmi les 3 480 certifications au catalogue, 10 regroupent 46 % des formations proposées et 25 % pour le seul permis de conduire catégorie B. L'absence d'intermédiation entre les « consommateurs » du CPF

¹ Dares Résultats n° 39 – juillet 2025

² Questions politiques et sociales n°34 - juillet 2025 - Les brèves - Formation professionnelle et compétences. Caisse des Dépôts Group.

et les « produits » de formation offerts dans le cadre d'un « libre accès » n'a pu qu'amplifier cette logique de concentration qui échappe à toute rationalité macro-économique ou sociale. En tendance l'offre de formation mobilisée dans le CPF échappe à tout critère de priorité.

Top 20 des domaines de formations souscrites par les titulaires d'un compte CPF
1. Transports, manutention, magasinage
2. Développement des capacités orientation/insertion/réinsertion
3. Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales
4. Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission
5. Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes
6. Enseignement, formation
7. Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance
8. Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion
9. Commerce, vente
10. Secrétariat, bureautique
11. Comptabilité, gestion
12. Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois
13. Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information
14. Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
15. Santé
16. Travail social
17. Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins
18. Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
19. Finances, banque, assurances, immobilier
20. Mécanique générale et de précision, usinage

Source : Caisse des Dépôts

Le caractère innovant du CPF qui était censé révolutionner l'offre de formation est également une déconvenue. En fait ce système reproduit les mêmes stéréotypes d'usage de la formation continue depuis des décennies :

Les dix premières spécialités de formation en 2001

1. Informatique, informations, transmissions
2. Développement des capacités d'orientation, insertion
3. Secrétariat, bureautique
4. Formations générales
5. Transport, manutention, magasinage
6. Commerce, vente
7. Sécurité des biens et des personnes
8. Santé
9. Développement des capacités comportementales et relationnelles
10. Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Les dix premières spécialités de formation en 2012

1. Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y,c, hygiène et sécurité)
2. Santé
3. Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données
4. Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion
5. Transport, manutention, magasinage
6. Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle
7. Développement des capacités comportementales et relationnelles
8. Commerce, vente
9. Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
10. Formations générales

Données PLF – jaunes budgétaires formation professionnelle.

Le CPF c'est 8 domaines de formation qui représentent **83 % des dossiers**, aucun autre domaine (215 000 dossiers sur 1 387 000) ne dépasse 1 % de bénéficiaires ce qui ne correspond à aucun critère rationnel. D'ailleurs, aucune évaluation de l'impact professionnel, social ou économique du CPF ne peut être convenablement menée. L'argument d'un accès à la formation des moins qualifiés par l'intermédiaire du CPF apparaît illusoire, comme le souligne la Dares : « *Les utilisateurs du CPF sont de plus en plus jeunes et diplômés.* ». La mobilisation du CPF par les demandeurs d'emploi n'a pas d'effet négatif particulier mais ne répond qu'à des critères utilitaristes, certainement légitimes pour les personnes concernées, mais assez éloignés d'une politique de formation maîtrisée. Selon la note de la Caisse des dépôts : « *la part des demandeurs d'emploi, qui sont exonérés de PFO, progresse (34 % des bénéficiaires contre 31 % en 2023). Ils choisissent généralement des formations plus longues mais moins coûteuses que les salariés.* ». Or ce sont précisément les formations « longues » qui semblent être les plus marquées par une logique « Low Cost » (voir point suivant)

Prix et durées des formations

La note de la Caisse des Dépôts aborde notamment la question des prix et des durées des formations du catalogue du CPF et celles souscrites par les usagers du CPF. Ce différentiel est cependant intéressant à analyser. En effet le prix moyen des formations « consommées » est majoritairement moins élevé que le prix moyen des mêmes formations proposées³. En dehors de quelques domaines, les bénéficiaires choisissent des formations plus courtes et moins chères (voir le tableau ci-dessous qui compare les 18 premières formations proposées et consommées en 2024).

formations proposées sur Mon compte formation	Durée Moyenne proposée	Durée moyenne réalisée	Prix Moyen proposé	Prix moyen réalisé
1. Transports, manutention, magasinage	37 h	31 h	1 300 €	1085 €
2. Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	45 h	38 h	1 470 €	1995 €
3. Développement des capacités orientation/insertion/réinsertion	22 h	24 h	1 950 €	1824 €
4. Informatique, traitement de l'info, réseaux de transmission	50 h	56 h	1 750 €	2016 €
5. Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	48 h	58 h	4 000 €	1566 €
6. Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	77 h	92 h	2 540 €	1932 €
7. Enseignement, formation	199 h	90 h	2 500 €	1215 €
8. Comptabilité, gestion	269 h	175 h	3 030 €	1750 €
9. Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	317 h	232 h	2 980 €	3085 €
10. Travail social	642 h	466 h	4 550 €	2423 €
11. Commerce, vente	394 h	111 h	4 810 €	2109 €
12. Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	164 h	60 h	4 350 €	1740 €
13. Secrétariat, bureautique	512 h	253 h	4 190 €	2403 €
14. Santé	1 133 h	394 h	3 280 €	2167 €
15. Coiffure, esthétique et spécialités de services aux personnes	263 h	96 h	2 690 €	1824 €
16. Spécialités de la communication et de l'information	131 h	91 h	3 220 €	2184 €
17. Mécanique générale et de précision, usinage	54 h	31 h	3 110 €	2263 €
18. Finances, banque, assurances, immobilier	191 h	122 h	3 980 €	2318 €

Source : Caisse des Dépôts

Il n'est pas besoin d'être un expert de la formation pour comprendre que c'est l'offre qui continue à s'imposer à la demande mais dans une logique de réduction des durées et du moins-disant en prix qui, de fait pénalise les moins qualifiés. L'étude de la Caisse des Dépôts permet notamment de constater les différentiels importants entre les durées moyennes des formations proposées et celles des mêmes formations réalisées. La lisibilité de cette situation suppose une typologie d'objectifs

³ Si on s'en tient aux tarifs horaires mis en œuvre dans le CPF ils contrastent avec ceux qui dominent dans l'achat public des formations mises en œuvre dans les dispositifs dédiés aux publics prioritaires. Mais cela suppose une investigation comparative qui reste à réaliser.

allant du simple perfectionnement à une formation qualifiante « complète » qui nécessiterait un suivi plus approfondi et instrumenté de l'usage (et de l'utilité) du CPF. Mais on peut aussi estimer que cette situation illustre le délitement généralisé de la formation continue sous financement public : la notion de domaine de formation n'a guère de sens si on veut comprendre le fonctionnement d'un dispositif. Les exemples flagrants de durées « élastiques » concernent les formations « longues » comme l'enseignement/formation, le travail social, le commerce/vente, le secrétariat/bureautique, la santé, la coiffure/esthétique... Certes, la durée d'une formation n'est pas le seul critère de la qualité de ses contenus ou de l'efficacité des méthodes employées mais elle n'est pas non plus un élément négligeable. Elle nécessite notamment, si on veut éviter les décrochages précoce et les démotivations, une ingénierie pédagogique de haut niveau, des méthodes éprouvées et des formateurs compétents (bien rémunérés) ce qui est peu compatible avec des prix « bas-de-gamme ». Il y a tout lieu d'envisager que le CPF n'a pas redressé le déclin de la qualité des formations professionnelles qualifiantes, entamé depuis les années 80. Les organismes qui proposent ces formations « longues » semblent recourir à la formation distancielle (à portée nationale) supposée maintenir un nombre suffisant de bénéficiaires pour rentabiliser leur activité⁴. Par contre, on peut déceler du côté des formations « courtes » des faibles écarts de prix et de durée dans certains domaines qui captent des flux important de bénéficiaires (permis de conduire, création d'entreprise, bilans de compétences, langues vivantes, informatique de base). Cette option distancielle favorise de fait les contenus de formation généraux, stables et « élémentaires » qui reposent sur des formats pérennes et une ingénierie de conception et d'innovation minimale, voire inexistante. L'essentiel des formations concernant l'industrie et le BTP restera marginal dans ce dispositif qui mobilise beaucoup d'énergie pour pas grand-chose au regard des enjeux qui interpellent notre système de formation.

Conclusion

Que ce soit sous l'angle des besoins de l'économie ou celui des objectifs d'une politique de montée en compétences et en qualification des publics peu qualifiés, le CPF s'inscrit dans une logique consumériste à faible impact mais à fort niveau de dépense publique. En fait l'hypothèse d'un accès direct à l'offre de formation sans intermédiation comme vecteur de l'action publique reste à démontrer. L'Etat n'a rien à gagner à croire (et faire croire) qu'un marché administré peut résoudre les inégalités d'accès ou d'usage en matière de formation et d'éducation. Le « droit » à la formation n'apparaît pas comme une opportunité flagrante pour une grande partie de la population notamment comme vecteur de retour ou d'accès à l'emploi quand celui-ci est miné par les mauvaises conditions de travail et de salaire. La formation professionnelle ne retrouvera sa légitimité qu'en donnant des perspectives d'évolution sociale et professionnelle pour les moins qualifiés et qu'en accompagnant les transformations progressistes du travail. Le simple accès à un catalogue étriqué et convenu de formation ne suffira donc pas à résoudre ces enjeux et à dédouaner la puissance publique d'un rendu-compte sur l'utilité collective d'un tel dispositif. De ce point de vue, la démarche d'évaluation de la qualité des actions de formation du CPF, lancée en 2025 en application des articles [L.6316-3](#) et [R.6316-6](#) et suivants du Code du travail et basée sur des audits, n'aura aucun effet correctif de fond sur ce dispositif qui est en lui-même une source de dégradation du système d'ensemble de la formation professionnelle continue.

⁴ On remarquera que la PFO a certainement incité à une augmentation du prix moyen entre 2023 et 2024 (de 1,9 %) et de la durée (+ 8,2 %) actant d'une réorientation de l'offre de formation en termes de publics cibles (notamment les chômeurs exonérés de PFO).